VILLE DE
LA VERRIÈRE

BOIS DE L'ÉTANG : AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



AFFICHAGE ADMINISTRATIF

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 16 mai 2026.

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Etang à La Verrière

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement et à l'arrêté n°A2026-04 du 23 mars 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Etang à La Verrière est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire.

Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h.

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois de l'Etang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- **En mairie de La Verrière**, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- **A la maison de quartier du Bois de l'Etang (centre socio-culturel Jacques Miquel),** 3 rue Emile Dureuil, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public sur toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

- Le projet de dossier de création de ZAC ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique;
- L'avis n°APIF-2025-088 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;
- Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;
- Le mémoire, rédigé par SQY, en réponse à l'avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;
- Le bilan de la concertation préalable d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de SQY en date du 26 juin 2025.

A l'issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'Etang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.
Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'Etang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de SQY.

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (marylynn.saliba@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine – 1, rue Eugène Hénaff – 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Etang à La Verrière

Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h.

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération- 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement

Concerté (ZAC) du Bois de l’Etang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu’un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- En mairie de La Verrière, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d’ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- A la maison de quartier du Bois de l’Étang (centre socio-culturel Jacques Miquel), 3 rue Emile Dureuil, 78320 La Verrière, aux horaires d’ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public sur toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Infos pratiques

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

• Le projet de dossier de création de ZAC ;

• L'étude d'impact et son résumé non technique;

• L'avis n°APJIF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;

• Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;

• Le mémoire, rédigé par SQY, en réponse à l’avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;

• Le bilan de la concertation préalable d’avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de SQY en date du 26 juin 2025.

A l’issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l’approbation de la création de la ZAC du Bois de l’Etang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l’Etang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de SQY .

Contact

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (marylynn.saliba@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine– 1, rue Eugène Hénaff– 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).